

Module 4 - Services bancaires et financiers

Document 4-2

Assurance-dépôts dans les caisses populaires ou coopératives de crédit selon les provinces

Province	Assurance-dépôts	Qui est l'assureur ?
Colombie-Britannique	100 % - illimité	BC Credit Union Deposit Insurance Corporation.
Alberta	100 % - illimité	Alberta Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
Saskatchewan	100 % - illimité	Saskatchewan Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
Manitoba	100 % - illimité	Société d'assurance-dépôts du Manitoba.
Ontario	Jusqu'à 100 000 \$ par personne pour les dépôts non enregistrés et 100 % pour les régimes enregistrés.	Société ontarienne d'assurance-dépôts.
Québec	Jusqu'à 100 000 \$ par personne.	Autorité des marchés financiers.
Nouvelle-Écosse	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Nova Scotia Credit Union Deposit Insurance Corporation.
Nouveau-Brunswick	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.
Terre-Neuve-et-Labrador	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Newfoundland and Labrador Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
Île-du-Prince-Édouard	Jusqu'à 125 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 125 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires.

Sites Web utiles :

La Société d'assurance-dépôts du Canada <http://www.cdic.ca/>

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada <http://www.fcac-acfc.gc.ca/>

Association des banquiers canadiens <http://www.cba.ca/>

Ombudsman des Services bancaires et d'investissement <http://www.obsi.ca/>